



Royaume du Maroc
Conseil consultatif des droits de l'Homme

Département Information et Communication

المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان في الصحافة الوطنية

LE CCDH DANS LA PRESSE NATIONALE

31 Janvier 2011

31 يناير 2011

Colloquer

Les droits culturels aux services des droits humains

Les valeurs culturelles doivent être préservées et sauvegardées. C'est ce qui a été mis en avant lors d'un débat international organisé les 27 et 28 janvier à Rabat.

Le Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH) en collaboration avec l'Institut Royal de la culture amazighe (IRCAM), le Bureau de l'UNESCO-Maghreb et l'Observatoire de la diversité et des droits culturels (Université de Fribourg, Suisse), ont débattu, , autour du thème des « Droits culturels entre compréhensions et pratiques».

Plusieurs acteurs concernés (les ministères de la Culture, de la Justice, de l'Education nationale, des Affaires étrangères, des Instituts de recherche, la société civile, les médias,...) ont pris part à cette rencontre qui vient à point nommé pour échanger et discuter sur la portée des droits culturels, après les études et travaux menés, récemment, aux Nations unies par divers organismes et groupes de recherche.

Divers thèmes ont été à l'ordre du jour du colloque, notamment «la nature et portée des Droits culturels : définitions et enjeux», «les droits culturels au niveau régional : débat sur le contenu et la méthode», «effectivité des droits culturels, développement et rôle des institutions nationales des droits de l'Homme», «importance de l'observation et de la mise en œuvre des droits culturels pour les Institutions Nationales des Droits de l'Homme»...

Tous ces sujets ont été traités par des experts en la matière représentant des institutions nationales et internationales.

Dans son allocution introductive, le représentant du Bureau de l'UNESCO au Maghreb, Philippe Queau, a souligné le rapport étroit entre la diversité culturelle et les droits de l'homme. « Ils se garantissent et se renforcent mutuellement. C'est pourquoi il est essentiel de parler des droits culturels, comme d'un droit fondamental de tout homme et de toute femme», ajoute-t-il, rappelant par la même que les droits de l'homme sont basés sur l'affirmation de la dignité de la personne humaine.

Ils valorisent l'individu par rapport à la société et au poids de la communauté, en lui reconnaissant des droits « inhérents à sa personne, inaliénables et sacrés », et donc opposables à tout pouvoir, et à la société même.

En évoquant la déclaration universelle de l'UNESCO sur la Diversité culturelle, adoptée au lendemain des événements du 11 septembre, M. Queau, a précisé que celle-ci «insiste sur le fait que chaque individu doit reconnaître non seulement l'altérité sous toutes ses formes, mais aussi la pluralité de sa propre identité et la vocation des sociétés à être elles-mêmes plurielles. Elle s'oppose aux enfermements sectaires ou fondamentalistes la perspective d'un monde plus ouvert, plus créatif, plus libre, plus éthique, plus diversement cultivé».

Le recteur de l'IRCAM Ahmed Boukous, a, quant à lui, été clair en insistant sur le fait qu'« il est nécessaire de débattre de la notion des droits culturels et linguistiques. C'est une partie des droits humains qui a été laissée pour compte pendant longtemps. Or, la place de la langue et de la culture sont extrêmement importantes. On parle beaucoup de développement notamment dans son volet humain.

A mon sens, il ne peut y avoir de développement humain, sans passer par le contact avec les populations, ce qui nécessite le passage par la langue ou les langues de ces populations. Mais,

aussi une bonne connaissance de la culture, des coutumes, des traditions de ces personnes et leurs diverses expressions. Donc, le développement est directement lié à la question de la langue et de la culture. Ces mêmes droits culturels et linguistiques font partie intégrante des autres droits humains».

L'intervention de Farida Shaheed, experte indépendante des Nations-Unies au Maghreb, a porté sur l'obligation d'accéder à la vie culturelle, tout en prenant en considération toutes les formes culturelles pour pouvoir les faire évoluer et intégrer dans toutes les cultures, puis contrecarrer les obstacles qui entravent à l'épanouissement de ces cultures.

«Il est aussi important de profiter des nouvelles technologies afin de préserver cette diversité et avoir accès à toutes les cultures mondiales», ajoute-t-elle en ouverture de ce colloque, dont les débats qui ont pris place, pendant deux journées, ont mené à l'évaluation des possibilités de développer des programmes d'observation dans le domaine des droits culturels.

Questions À : MAHJOUB EL HAIBA • Secrétaire général du CCDH.

«Il faut préserver nos spécificités traditionnelle religieuse, culturelle et régionale»

• Dans quel cadre s'inscrit l'organisation de ce séminaire ?

Mahjoub El Haiba : Ce séminaire international sur les droits culturels s'inscrit dans un processus de débats organisés par le CCDH et ses partenaires nationaux et étrangers. Il s'agit d'abord de caractériser les droits culturels en tenant compte des engagements de notre pays en vertu des conventions internationales et selon notre évolution sociétale. Il y a une prise de conscience importante des différentes composantes de l'identité marocaine, notamment culturelle et linguistique à travers l'établissement de l'IRCAM qui a pour mission de renforcer la culture et la langue amazighe et de proposer les moyens adéquats pour permettre à la société de s'approprier davantage ses composantes.

• Quels sont les objectifs poursuivis dans le cadre de ce colloque ?

Les objectifs de ce séminaire sont de permettre un échange entre les acteurs associatifs marocains, les institutions nationales, dont le CCDH, et des représentants d'institutions internationales en vue d'échanger, pas uniquement le savoir et les connaissances, mais aussi les bonnes pratiques en matière de protection et de promotion des droits culturels. Il faut aussi tenir compte des défis que suscitent différentes langues et cultures dans le monde par rapport aux nouvelles technologies actuelles.

• Quels sont, d'après vous, les défis à relever ?

Il faut savoir que les réseaux sociaux de l'Internet deviennent de plus en plus un moyen incontournable et important pour la communication, la dissémination des valeurs protectrices des droits de l'homme et la socialisation politique. Et donc, pour permettre la préservation de l'héritage culturel dans sa diversité, il faut tenir compte de type d'acteurs et de l'avenir technologique, dont les réseaux sociaux qui deviennent très actifs, dépassent parfois, dans certains domaines, les acteurs traditionnels, à savoir, la famille, l'école, entre autres. Notre culture est, donc, appelée à rentrer dans la mondialisation, tout en préservant nos spécificités traditionnelle, religieuse, culturelle, régionale et civilisationnelle pour ne pas rentrer en contradiction avec le noyau dur des droits humains, à savoir le respect de la dignité humaine, le droit de ne pas être torturé, la question de l'égalité entre les sexes, et j'en passe...

MAROC-CULTURE-COLLOQUE

Le patrimoine culturel et civilisationnel confronté à de grands défis inhérents aux progrès technologiques (colloque)

Rabat, 27 jan (MAP)- Le patrimoine culturel et civilisationnel fait face à de grands défis avec l'évolution des outils technologiques modernes, ont souligné, mardi, les participants au colloque international sur "les droits culturels entre compréhension et pratiques".

Les participants à ce colloque de deux jours, organisé par le Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH) en partenariat avec l'Institut Royal de la Culture amazighe, le bureau de l'UNESCO au Maghreb et l'Observatoire de la diversité et des droits culturels (Université de Fribourg, Suisse) ont relevé que la promotion de la diversité culturelle est un enjeu de taille dans le contexte de la déferlante mondialisation.

Les experts et les acteurs oeuvrant dans le domaine des droits de l'Homme, qui croient profondément en la diversité culturelle, se trouvent , en effet, confrontés à de grands défis imposés par la mondialisation et la propension à imposer une vision unique.

Ils ont souligné la nécessité de consacrer la diversité culturelle pour protéger le patrimoine civilisationnel et de conforter sa place en tant que composante de l'identité culturelle.

Le renforcement de la diversité culturelle, ont-ils insisté, constitue un élément fondamental pour consacrer les droits de l'Homme dans leur globalité et dans tous les domaines y afférents.

De par sa diversité et sa richesse, la culturelle constitue une donnée fondamentale qui éveille en nous l'aspiration de vivre ensemble, avec des personnes et groupes ayant des identités différentes, ont indiqué les intervenants.

Ce colloque vise à clarifier la nature et la portée des droits culturels, à l'aune des études, observations et travaux récemment menés aux Nations unies et par divers organismes et groupes de recherche et à évaluer les possibilités de développer des programmes d'observation impliquant différents intervenants et acteurs dans le domaine des droits culturels, indique un communiqué du CCDH.

A l'origine de cette initiative se trouve le constat partagé par les partenaires concernant le statut paradoxal des droits culturels, parents pauvres du système international des droits de l'Homme alors qu'ils traitent de ce que l'humanité a d'essentiel, c'est-à-dire les valeurs, l'identité et le lien social.(MAP).

MAROC-DROITS DE L'HOMME-FORMATION (PHOTOS)

Clôture de la 2^e session du programme de renforcement des capacités des cadres du ministère de l'emploi en matière de droits de l'homme

Rabat, 29 jan -(MAP)- Les travaux de la 2^e session du programme de renforcement des capacités des cadres du ministère de l'emploi et de la formation professionnelle en matière de droits de l'Homme ont pris fin samedi à Rabat.

Cette session de formation, qui a profité à 50 cadres sur deux phases, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord signé par le ministère de l'Emploi et de la Formation, le Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH), la Fondation Freidrich Ebert et l'Institut de formation des agents de développement.

Elle s'est articulée autour de plusieurs thèmes dont : "les principes et applicabilité des droits humains des femmes et des enfants ", " les techniques de négociation et de gestion des conflits" et "la gestion axée sur les résultats".

Le programme de cette édition organisée du 24 au 29 janvier, a été marqué par une visite à l'Instance nationale de prévention contre la corruption, ainsi qu'une rencontre avec Transparency Maroc sur le système national d'intégrité.

La 1^{ère} édition tenue du 13 au 17 décembre dernier, s'est penchée sur plusieurs modules concernant les droits de l'Homme, notamment les principes généraux du travail à la lumière des conventions de l'Organisation internationale du travail et les institutions nationales de promotion des droits de l'homme.

Le programme de formation a bénéficié à 50 cadres, 25 inspecteurs, 5 médecins, 10 ingénieurs dans le domaine de la préservation de la santé et la sécurité et 10 inspecteurs de la CNSS.

A cette occasion, le ministre de l'emploi et de la formation professionnelle, Jamal Rhmani, a souligné que ce programme vise à renforcer les capacités des cadres du ministère, en matière des droits de l'Homme.

Il a également indiqué que le ministère tend, à travers ces sessions de formation, à créer une nouvelle dynamique en matière de gestion, en se basant essentiellement sur les concepts et outils modernes, pour améliorer la gouvernance et le service public.

En guise de la mise en exécution des résultats de cette session de formation, le ministère compte poursuivre la formation de ses ressources humaines, de façon à leur permettre l'ouverture sur les conventions internationales.

Pour sa part, le président du CCDH, Ahmed Herzeni, a considéré que la valeur ajoutée de ce projet, réside dans l'aspect du partenariat exécuté par les parties contractuelles.

Le projet reflète un partenariat multilatérale, représenté par quatre institutions différentes: le ministère, une institution nationale pour la promotion des droits de l'Homme, l'organisation internationale des droits de l'Homme et une institution civile nationale chargée du renforcement des capacités des concernés.

Le représentant de la Fondation Freidrich Ebert a souligné l'adhésion de la Fondation au partenariat visant la promotion des capacités des cadres et l'intégration de l'approche des droits de l'homme.

Pour sa part, le représentant de l'Institut de formation des agents de développement a mis l'accent sur l'importance de la mise en oeuvre de chantiers de formation versant dans le sens de la promotion des capacités des cadres bénéficiaires, ajoutant que cette session a été une occasion pour le renforcement de partenariat autour des projets répondant aux besoins des acteurs institutionnels et associatifs en matière de développement. (MAP).

المغرب/حقوق الإنسان/تكوين اختتام الدورة الثانية للبرنامج التكويني الخاص بتقوية قدرات أطر وزارة التشغيل والتكوين المهني في مجال حقوق الإنسان

الرباط 29/1/11 ومع/ اختتمت اليوم السبت بالرباط، الدورة الثانية للبرنامج التكويني الخاص بتقوية قدرات أطر وزارة التشغيل والتكوين المهني في مجال حقوق الإنسان، الذي استفاد منه على مرحلتين نحو خمسين إطارا

وقد همت هذه الدورة، التي تأتي تنفيذا لاتفاقية الشراكة التي تربط وزارة التشغيل والتكوين المهني بالمجلس الاستشاري لحقوق الإنسان ومؤسسة (فريدريش إيبيرت) ومعهد تكوين العاملين في مجال التنمية، جملة من المحاور منها "حقوق الإنسان للنساء والأطفال: المبادئ وطرق الأعمال" و"تقنيات التفاوض وتدبير النزاعات" و"التدبير القائم على النتائج

كما تضمن برنامج الدورة، التي تم تنظيمها من 24 إلى 29 يناير الجاري، القيام بزيارة للهيئة المركزية للوقاية من الرشوة ولقاء مع (منظمة ترانسبارانسي المغرب) حول المنظومة الوطنية للنزاهة

وكان برنامج الدورة الأولى، التي نظمت من 13 إلى 17 دجنبر الماضي، قد هم عدة محاور مرتبطة بحقوق الإنسان، منها على الخصوص المبادئ العامة للشغل على ضوء اتفاقيات منظمة العمل الدولية والتشريعات الوطنية، والمؤسسات الوطنية لحماية حقوق الإنسان والنهوض بها، والمرجعية الدولية لحقوق الإنسان التي تهم الحقوق الاقتصادية والاجتماعية والثقافية، وكذلك وسائل التواصل

وقد استفاد من برنامج التكوين نحو خمسين إطارا، منهم 25 من مفتشي الشغل، و5 أطباء، و10 مهندسين في مجال حفظ الصحة والسلامة، و10 مفتشين تابعين للصندوق الوطني للضمان الاجتماعي

وفي كلمة بالمناسبة، قال وزير التشغيل والتكوين المهني السيد جمال أغماني إن هذا البرنامج التكويني، في مرحلتيه الأولى والثانية، يتوخى تعزيز وتقوية قدرات أطر الوزارة ومهاراتهم في مجال حقوق الإنسان وفي كل ما يتعلق بالقضايا ذات البعد الاجتماعي والحقوق

كما أبرز أن الوزارة تسعى من خلال هذه الدورات التكوينية إلى خلق أسلوب جديد في التدبير، يعتمد أساسا على المناهج والطرق الحديثة، التي تركز على تحسين الحكامة وترشيد الإمكانيات للارتقاء بالخدمة العمومية المقدمة

وأضاف أنه من أجل استثمار نتائج هذه الدورة التكوينية، تعتزم الوزارة مواصلة العمل على تكوين وتأهيل المزيد من مواردها البشرية لجعلها قادرة على مواكبة التوجهات الاقتصادية والاجتماعية الكبرى للمملكة، من خلال إكسابهم قدرات وكفايات مرتبطة أساسا بالانفتاح على المواثيق الدولية لحقوق الإنسان خاصة فيما يهم الحقوق الاقتصادية والاجتماعية، وكيفية إعمال هذه المواثيق في الممارسات المهنية واليومية، والتدبير المرتكز على النتائج، وكذا تقوية قدراتهم في مجال الإنصات والتواصل

من جهته، اعتبر السيد أحمد حرزني رئيس المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان أن القيمة الإضافية لهذا المشروع تكمن في طابع الشراكة الذي يتحكم في تنفيذه وفي طبيعة الشركاء المتعاقدين فيه، حيث يترجم شراكة متعددة الأبعاد من خلال أربع مؤسسات بهويات مختلفة: مصلحة حكومية (وزارة)، ومؤسسة وطنية للنهوض بحقوق الإنسان، ومنظمة دولية لحقوق الإنسان، ومؤسسة مدنية وطنية لتقوية قدرات الفاعلين

واعتبر أن هذه الشراكة ستشكل "قفزة نوعية في أداء برامج التكوين بجعلها تنفتح على محيطها العام باستهداف مختلف أطر المصالح الحكومية، وبالخصوص الفئات التي ترتبط بشكل مباشر بتنفيذ القوانين

وبدوره، أكد ممثل مؤسسة (فريدريش إيبيرت) أن هذه الأخيرة منخرطة في هذه الشراكة الرامية إلى تطوير قدرات أطر وزارة التشغيل وإدماج المقاربة الحقوقية في تكوينها، بما يضمن ارتباطا وثيقا بالمواثيق الدولية لحقوق الإنسان، مبرزا أن المؤسسة ستعمل على تطوير هذه الشراكة اعتمادا على نتائج هذه التجربة

أما ممثل معهد تكوين العاملين في مجال التنمية، فقد أكد أهمية تنفيذ أورش تكوينية تصب في اتجاه الرفع من أداء الأطر المستفيدة منها، معتبرا أن هذه الدورة شكلت مبادرة لتقوية الشراكة حول مشاريع تستجيب لحاجيات الفاعلين المؤسساتيين والجمعويين في مجال تحقيق التنمية.

Revue de Presse du Conseil consultatif des droits de l'Homme

INSTANTANÉS

Le Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH) a publié, récemment, trois annexes

au rapport sur le suivi des recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation (IER), rendu public en 2009. Il s'agit de l'annexe 1 sur «les cas de disparitions forcées», l'annexe 2 : «la réparation individuelle» et l'annexe 3



• Ahmed Herzenni.

relatif au «bilan du travail du Conseil dans les domaines des réformes juridiques et institutionnelles». L'annexe concernant la réparation communautaire est en cours d'élaboration. La première annexe liste les victimes dont le sort reste inconnu, les victimes de la disparition forcée, de la détention arbitraire et autres violations, ainsi que les centres de détention où les victimes ont été détenues ou sont décédées. En listant les victimes, cette annexe permet l'accomplissement *«d'un pas important dans le processus visant à faire connaître la vérité et son partage avec la société à travers la création par l'instance et par le comité de suivi de voies, de moyens «inhabituels» qui ont contribué à élever le niveau de l'établissement de la vérité sur les graves violations passées des droits de l'Homme que notre pays a connues»*. L'annexe rappelle aussi les termes mentionnés dans le statut de l'IER pour définir les concepts relatifs aux disparitions forcées, à la détention arbitraire et identifier les plus importants centres où ces violations étaient commises.

Des parlementaires en quête d'un nouveau titre à Strasbourg

DIPLOMATIE PARALLÈLE Le 26 novembre, le Parlement européen adopte une résolution condamnant le Maroc après le démantèlement du camp Gdeim Izik. Depuis, les déplacements des élus marocains à l'étranger n'ont pas cessé.

MOHAMED JAABOUK

La diplomatie parlementaire s'est-elle mise en marche, comme le laissent entendre les dernières informations émanant de l'Hémicycle. Entre

le 24 et le 28 janvier, des députés et des conseillers marocains se sont en effet rendus au Parlement européen à Strasbourg où ils ont participé à la première phase des travaux de la session ordinaire de l'assemblée parlementaire du conseil de l'Europe. Une entité

présidée par le Turc Mevlut Cavosuglu qui avait effectué un déplacement au Maroc en décembre dernier. Se voulant représentative de toutes les couleurs politiques, la délégation marocaine comptait des membres

des deux Chambres du Parlement marocain, notamment Omar Hejira de l'Istiqlal, Saâdeddine El Othmani du PJD, Abdelali Doumou de l'USFP, Fatiha Ayadi du PAM et Lahcen Bijdiguen du RNI.

«Partenaire de la démocratie»

Les élus ont eu des entretiens avec Luca Volontè, le président du Groupe du Parti populaire européen (droite), une personnalité très influente au Parlement européen et à l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Et pour cause, c'est lui qui est effectivement chargé de l'élaboration d'un rapport sur la requête du Parlement maro-

cain pour l'obtention du titre de «partenaire pour la démocratie» auprès de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, une sorte de pré-lude à une adhésion complète du Maroc à cette institution. Dans son allocution, le président de cette assemblée n'a par ailleurs pas tari d'éloges sur le Maroc et son rôle dans la stabilité de la région méditerranéenne. Et ce n'est en outre pas la première fois que Mevlut Cavosuglu jette des fleurs au modèle marocain : lors de sa visite au Maroc le mois dernier, il avait tenu les mêmes propos au cours de ses réunions avec les présidents des Chambres du Parlement, le président du CCDH et les

ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères.

Toutefois, la demande marocaine de bénéficier du titre de «partenaire pour la démocratie» devrait être accueillie par une résistance de la part de certains membres de la dite assemblée, notamment les eurodéputés espagnols de droite comme de gauche. Ces derniers s'étaient massivement mobilisés pour que le Parlement européen adopte, fin novembre 2010, une résolution condamnant le démantèlement par les forces de l'ordre marocaines du camp de Gdeim Izik. Un incident qui a remis sur scène la question de l'efficacité de notre diplomatie parlementaire. ♦

La demande marocaine pour l'obtention du titre de «partenaire pour la démocratie» devrait être accueillie par une résistance de certains membres de l'assemblée du Conseil de l'Europe.

Revue de Presse du Conseil